

# La vie Monétéronne

**BULLETIN MUNICIPAL N°24 - Donnons du sens à notre « VIVRE ENSEMBLE »**

## Les cours d'eau

Suite à la tempête et aux inondations du 4 janvier, le conseil municipal et moi-même, souhaitons apporter tout notre soutien aux personnes qui ont subi des dégâts.

Cependant, j'aimerais rappeler quelques règles à propos des cours d'eau.

Si vous avez été concerné, un dossier est ouvert en mairie et, pour appuyer notre demande de catastrophe naturelle, venez nous en faire part en déposant un dossier, en stipulant les dégâts et, si possible, en y joignant des photos.

René Chalvin - Maire

### Les cours d'eau, propriété privée ou publique ?

Du gazouillis au grondement, les bruits d'eau s'écoulant dans une rivière ou un torrent jouent une gamme presque infinie. Écouter s'écouler le temps au rythme de l'onde incessante d'une rivière est un luxe dont profitent au quotidien tous ceux dont la propriété jouxte un cours d'eau.

Mais cet enchantement entraîne des devoirs qui diffèrent selon la catégorie des cours d'eau : les domaniaux qui appartiennent à l'État et les privés dont le lit est la propriété des riverains.

Pour en connaître le classement avec certitude, adressez-vous à la police des eaux à la direction départementale des territoires (DDT). Ainsi, s'il s'avère que le cours d'eau qui traverse votre propriété ne relève pas du domaine public de l'État, il est présumé vous appartenir. Ce qui est le cas pour plus de 97 % d'entre eux.

Si la rivière traverse votre terrain, son lit vous appartient en totalité. En revanche, si elle sépare votre propriété de celle de votre voisin, son lit appartient pour moitié aux propriétaires de chaque rive opposée, suivant une ligne imaginaire tracée au milieu du cours d'eau (article L. 215-2 du Code de l'environnement). Si, au fil du temps, le lit de la rivière se déplace, la ligne séparative suit le mouvement.

Enfin, qu'elle soit issue d'un cours domanial ou privé, l'eau reste ce que l'on appelle une "chose commune", en ce sens qu'elle n'appartient à personne en particulier. Son usage est ouvert à tous comme le rappelle l'article L. 210-1 du Code de l'environnement qui la qualifie de "partie du patrimoine commun de la nation". Chacun reste donc libre de puiser de l'eau à condition de limiter son utilisation à un usage domestique comme l'arrosage du jardin ou le nettoyage de la voiture. Attention à ne pas tarir le cours de la rivière ni à la polluer !

*Suite en page 2*

#### Dans ce numéro :

- Page 2 : Les cours d'eau suite  
les centrales villageoises
  - Page 3 : la ligne Gap /Grenoble
  - Page 4 : la ressourcerie l'Etrier
  - Page 5 : Lionel Riondet raconte
  - Page 6 : Lionel Riondet raconte
  - Page 7 : la vie du village
  - Page 8 : l'Ecran vagabond
- Petites annonces de la commune  
Etat Civil*

**Contactez la Mairie : 04 76 34 06 20 - [mairie@monestierdeclermont.fr](mailto:mairie@monestierdeclermont.fr) / ouverture : Lundi -> Samedi 9h-12h**



## Les cours d'eaux, suite

### Une obligation d'entretien

Chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau privé est tenu à son "entretien régulier" (article L. 215-14 du Code de l'environnement). Pour autant, vous n'êtes pas libre d'entreprendre ce que vous voulez. Cet entretien doit laisser libre l'écoulement des eaux tout en favorisant le bon développement de la faune et de la flore dans et aux abords du cours d'eau. Vous êtes tenu d'éliminer les débris et autres amoncellements végétaux, flottants ou non, de couper et d'élaguer la végétation des rives. Généralement, un simple entretien manuel suffit.

Mais attention ! "Un cours d'eau forme un milieu naturel complexe. Toute intervention doit donc être préalablement réfléchie afin de ne pas risquer de détruire l'équilibre de cet écosystème. Il faut utiliser des méthodes adaptées qui ne soient pas trop agressives. Elles peuvent varier d'une rivière à une autre".

### Centrales villageoise du Trièves : nous « recrutons »



**Une entreprise engagée dans la transition énergétique**, soucieuse de viabilité économique, comme toute entreprise, mais surtout attentive à l'éthique, une entreprise coopérative, locale, conviviale.

Cela existe dans le Trièves et sont les valeurs que les cent vingt actionnaires des Centrales Villageoises du Trièves s'efforcent de développer.

Le domaine d'activité : l'installation d'unités de production d'énergie renouvelable (typiquement des panneaux photovoltaïques, mais pas seulement), dans les meilleures conditions techniques et économiques, et avec une insertion paysagère optimale.

Pour assurer la pérennité de notre action, nous avons besoin d'étoffer notre effectif opérationnel.

Si cela vous tente, vous pouvez participer à sa gestion et son animation. Selon vos disponibilités, votre emploi du temps, selon vos centres d'intérêt et en fonction de vos compétences ou de celles que vous souhaitez développer (un peu comme si vous faisiez un stage) , vous pourrez vous investir dans la gestion du projet, le suivi du chantier, la communication, le montage financier ou juridique, mais également dans sa gestion administrative et financière .

Point besoin de CV et de lettre de motivation. Prenez contact, on en reparle ensemble.  
Contact : [trieves@centralesvillageoises.fr](mailto:trieves@centralesvillageoises.fr) ou 06 70 09 23 70



## **DERNIERES NOUVELLES DE NOTRE LIGNE GAP GRENOBLE**

Suite au rapport SPINETTA, qui préconise entre autres "la fermeture des petites lignes peu fréquentées", nous avons pu avoir récemment les honneurs de la presse nationale. Ainsi nous avons pu suivre l'intervention de notre maire René CHALVIN sur France 5, le 16 février dans l'émission C dans l'air, avec de belles images de train bondé en heure dite creuse, mais nous avons pu écouter également l'intervention de Marc dans l'émission "le téléphone sonne" sur France Inter et de Virginie sur Europe 1 : Bonjour la France, tous deux du collectif de l'Etoile de Veynes.

Ainsi que l'explique notre maire, la fermeture envisagée de cette ligne constituerait une véritable catastrophe, que ce soit pour le village, pour le Trièves, pour la région, pour l'agglomération grenobloise, pour les usagers réguliers ou pour le tourisme.

En effet, pour rappel, cette ligne dite "peu fréquentée" véhicule en moyenne un millier de voyageurs par jour, avec des pics de fréquentation bien plus importants en périodes de vacances scolaires. Malgré la dégradation de la ligne et du service, il n'y a pas de baisse de la fréquentation, ce qui donne à penser que cette ligne répond à un réel besoin et que si le service était optimal, la fréquentation serait bien plus importante. En effet, cette ligne répond à la fois aux besoins de transports dits "pendulaires", travail, études, accès aux soins ou autre sur l'agglomération grenobloise, mais elle est aussi une ligne capitale pour le tourisme. A noter que de plus en plus de citadins n'ont plus de voiture et choisissent leurs vacances aussi en fonction des transports en commun disponibles... Grâce à l'Etoile de Veynes, cette ligne permet la connexion avec les destinations de Valence, Marseille, Briançon. Il faut rappeler que les lignes de l'Etoile desservent 5 parcs naturels, 2 parcs nationaux et plus de 40 stations de ski... Enfin, la beauté de cette ligne, les paysages à couper le souffle, et son intérêt patrimonial constituent un attrait touristique majeur.

Il nous est proposé comme solution de rechange de remplacer nos trains par des cars. Dans notre cas, nous pouvons affirmer que cette solution miracle frise l'ineptie.

Elle n'est pas entendable quand on connaît l'état de saturation de l'agglomération grenobloise, de la pollution et de ses conséquences sanitaires alarmantes. Rappelons que 70 000 véhicules par jour arrivent en moyenne au Sud de Grenoble. A noter qu'une étude très importante est en cours à Grenoble sur les effets de la pollution sur les tout-petits, avec dès le début de cette étude des résultats qui interpellent...

Le trajet en car peut prendre dans le meilleur des cas le double de temps et dans le pire le triple. On observe qu'un tiers des voyageurs va reprendre sa voiture à la place du car...et rajouter aux embouteillages et à la pollution!

Par ailleurs, le car est particulièrement inadapté à notre climat et à nos routes de montagnes... (vive le car sur la neige!!..)

De plus, les cars sont incapables d'absorber les pics de fréquentation liés aux vacances et au tourisme, sauf à mettre plusieurs cars, encore une ineptie...

De même, le car n'est pas une alternative correcte pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées, les personnes qui se déplacent avec un vélo, et les conditions de voyage sont mauvaises, pas de WC, impossibilité de travailler sur un ordinateur, mal des transport garanti pour les personnes sensibles, etc.

Enfin, la solution car n'est "économique" que si on oublie l'entretien des routes, que chacun paie avec ses impôts...Et au final pas du tout économique!!!

Au vu de l'importance des réactions déclenchées par l'évocation des fermetures de ligne, le gouvernement semble avoir reculé sur ce point. Cependant, il est capital que des décisions soient prises très rapidement pour réaliser les travaux nécessaires à l'entretien de la ligne, soit 52 millions d'euros. Malgré les engagements pris il y a 2 ans, l'Etat, la Région et la SNCF se renvoient sans arrêt la balle...

C'est pourquoi nous restons plus que jamais mobilisés pour la défense de notre ligne "si belle et si indispensable", comme le dit très justement notre adjoint Eric Froment. Nous vous tiendrons informés des actions engagées. Le conseil municipal a d'ores et déjà voté à l'unanimité le 26 février la déclaration de l'assemblée générale de la ligne Gap-Grenoble, qui s'est tenue à Monestier le 13 janvier.

Dominique Parlouar



En septembre 2016 ouvrait un nouveau commerce à Monestier de Clermont :



Un commerce, dites vous ? Pas vraiment. Car cette activité de vente d'objets d'occasion présente quelques particularités. Quand on franchit le seuil de la boutique, on ne comprend pas forcément tout de suite de quoi il s'agit, tant les biens en vente sont divers : bibelots, vaisselle, articles de sport, luminaires, dvd, livres, mais aussi mobilier et électroménager... c'est que nous sommes dans une **ressourcerie, lieu qui récupère ce que vous ne souhaitez plus garder chez vous** mais qui peut encore servir à d'autres, typiquement tous les objets présents dans une maison, ainsi que les objets de jardinage et de bricolage.

La **spécificité de l'Etrier** est d'être aussi une **structure d'insertion**, une entreprise de l'économie sociale et solidaire : les salariés sont des personnes du Trièves qui ont connu des difficultés dans leurs parcours professionnels et qui viennent retrouver à l'Etrier un **cadre de travail** tout en avançant sur leur **projet professionnel** propre. Ainsi, l'Etrier fournit un **accompagnement social et professionnel** par du personnel compétent et diplômé, en partenariat avec les services sociaux du territoire et les services de l'état : formations, stages, démarches administratives, aides sur le logement ou la mobilité, les soutiens sont divers en fonction des besoins de chacun.

L'Etrier a **plusieurs activités** support à ce processus d'accompagnement : **la collecte d'objets encombrants** à domicile, **les débarras** de maison, **la remise en état** des objets, **le détournement d'objets** par fabrication d'autres choses, et bien sûr **l'agencement de la boutique, la mise en rayons et la vente**. Puisque nous parlons de vente, il est nécessaire de préciser que les prix pratiqués sont très bas, solidaires eux aussi.

Et en termes d'environnement, ce sont près de 3 tonnes de déchets évités chaque mois par la remise en circulation d'objets réutilisables.

Après 18 mois de fonctionnement dans des locaux un peu serrés, **l'Etrier a déménagé** ce mois ci dans un bâtiment plus grand et rénové, au **208 Grand Rue**, dans l'ancien garage Renault, au sud du village. Ce local plus grand permet une boutique plus aérée, un stockage mieux organisé et une partie atelier pour les réparations, effectuées par les salariés dans le cadre de leurs projets professionnels. Ces nouvelles conditions de travail vont permettre de **recruter 2 puis 4 salariés polyvalents supplémentaires** ainsi qu'un emploi administratif, d'ici l'année prochaine.



L'Etrier peut être joint au 07 69 42 73 67 pour toute demande d'enlèvement d'objets.

**La boutique est ouverte les mercredis, vendredis et samedis de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.** Sur ces mêmes créneaux, vous pouvez apporter vos objets inutilisés, qui iront retrouver une nouvelle vie ailleurs ! Retrouvez notre actualité sur notre page facebook : ressourcerie l'Etrier

## Monestier de Clermont à travers les siècles :

*Lionel Riondet raconte ...*

### Le concours de ski de 1908

Le 1<sup>er</sup> mars 1908, Monestier-de-Clermont est en effervescence. Se déroule en effet ce jour-là un des premiers concours de ski du Dauphiné. Le village a été choisi en raison du dynamisme du tout nouveau Comité Local d'Initiative, créé l'année précédente, qui œuvre avec beaucoup de détermination pour faire de Monestier une station touristique. Les sports d'hiver en sont alors à leurs premiers balbutiements mais commencent à connaître un certain engouement.

Dès huit heures trente, un fort contingent de skieurs et de spectateurs (environ 600 personnes) descendent du train spécial affrété par la Compagnie PLM. Un long cortège se forme pour gagner le centre du village. La fanfare du 30<sup>e</sup> Chasseurs ouvre la marche. Au débouché de l'avenue de la Gare, on passe sous un impressionnant arc-de-triomphe, haut de huit mètres, qui porte la virile devise : « La montagne est l'école des forts ». Puis on descend la Grand-rue, sous les acclamations des Monétérons enthousiastes.



Voici venu le temps des compétitions. A 9h30, débute la course de ski de fond.

Le circuit fait deux fois le tour du village, soit 12 km. L'arrivée se situe dans le grand champ où s'étend de nos jours le lotissement de l'Etaudey. Une trentaine de concurrents s'élance toutes les vingt secondes. La neige est lourde et le parcours difficile.

C'est le lieutenant suédois Lillihoek, qui, parti dernier, arrive en tête en un peu plus de deux heures. Le premier Monétéron, Vinay, vivement applaudi, se classe 7<sup>e</sup>. Pendant la course de fond, se déroulent les compétitions de luge et de bobsleigh.

Trop douce, la température fait fondre la neige ce qui rend les courses peu enthousiasmantes car ne sont atteintes par certains concurrents que « d'infimes vitesses ». Midi approchant, il est l'heure d'envahir les restaurants du village pour reprendre des forces.

L'après-midi, a lieu la descente qui réunit 14 concurrents. La piste mesure 3 km. Le Grenoblois Bertrand remporte l'épreuve en 9 min et 52 secondes, soit à une moyenne de 18 km/h. Nous sommes à des années lumières des avaleurs de pentes d'aujourd'hui... Vinay, qui a déjà participé à l'épreuve de fond, se classe 10<sup>e</sup>.

Puis la foule se déplace en cortège jusqu'au-dessus de la gare pour assister à l'épreuve reine de la compétition : le saut. Un tremplin y a été dressé, à la qualité discutable. Aussi verra-t-on, à l'amusement des spectateurs, de nombreuses chutes. Le chroniqueur du journal « Les Alpes Pittoresques » écrit : « On a vu d'audacieux skieurs se précipiter sur le ressaut de bois et de neige, bondir dans l'espace et retomber les uns sur leurs skis, les autres sur autre chose, d'autres enfin sur des photographes trop entreprenants. » Le vainqueur est Eugène Schmutz, de Grenoble. Notre héroïque Monétéron Vinay parvient à la troisième place.

La journée se termine par une grande réception à la mairie où sont remises les récompenses. Chacun se félicite de la belle réussite de cette journée. Après quelques coupes de champagne et une vibrante Marseillaise, les Grenoblois reprennent le train en se promettant de revenir l'an prochain. Ainsi se déroula le concours de ski de 1908 à Monestier-de-Clermont, station de sports d'hiver...



## La vie de village ;

Concours de yams  
(jeu de dèss)  
samedi 24 mars  
à partir de 19h salle du  
nouveau gymnase

Nettoyage de la  
commune  
Samedi 24 mars

Réunion publique à Monestier de  
Clermont le jeudi 5 avril à 19  
heures à la mairie pour évoquer  
l'aménagement du foyer ALHPI "  
La Source" à proximité du foyer  
ALHPI " Le Parc" en présence de  
Mr BARO Président de  
l'association ALHPI et Mme SEBA  
directrice des foyers.

Goûter des anciens  
samedi 28 avril  
Nous vous attendons  
à partir de 14h30 à la  
mairie pour une  
après midi festive.

Don du sang  
Prochaine collecte  
Mardi 5 juin  
de 16h30 à 19h45

Fête de la musique  
Samedi 23 juin  
Vous êtes musiciens et  
vous souhaitez jouer  
pour la fête de la  
musique.  
Contacter nous au  
06.84.59.20.59

## Programme de l'Ecran vagabond



Vendredi  
9 mars - 20h30  
L'insulte



Vendredi  
23 mars 20h30  
Jusqu'à la garde



Vendredi  
6 avril 20h30  
La forme de l' eau

### Location appartement

La mairie loue un appartement type T3  
Au 62 Grand Rue  
libre au 15 avril 2018  
1e étage chauffage individuel au fioul  
superficie 60m2 - loyer 500 euros  
rens mairie 04 76 34 06 20

### La commune propose

#### « des jobs d'été »

à la piscine et au camping.

Vous avez 18 ans et vous souhaitez travailler pendant vos vacances et vous investir sur votre commune, envoyez ou déposez votre CV et une lettre de motivation à la mairie, en nous faisant part de vos disponibilités pour cet été avant le 16 avril 2018.

### Avis de naissance

Le 30 janvier 2018 est née à la Tronche  
Anna, Diana LUPO  
De Rémy LUPO  
Et de Diana, Julie BENES  
Domiciliés à Monestier de Clermont

*La Vie Monétérone*  
Mairie  
38650 Monestier de Clermont

Directeur de la publication :  
René Chalvin

Directrice de rédaction :  
Christel Riondet

Comité de rédaction :  
Marc Delmas  
Pierline Hunckler  
Dominique Parlouar